Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2018/23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2018

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE ALLOCATION D'AIDE À LA MOBILITE FINANCÉE PAR CAMPUS FRANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRESTIGE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 mars 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

***Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2,L.712-3, R.719-52 à R.719-112,*
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
***Vu** les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲DECIDE à l'unanimité, d'autoriser le versement d'une allocation d'aide à la mobilité de 8000 € financée par Campus France dans le cadre du programme Prestige, pour une chercheuse invitée du 1er janvier au 31 août 2018 dans la continuation de ses recherches post doctorale effectuées auprès d'IRAMAT- CRP2A.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 16 mars 2018.

Nombre de membres présents	**18**
Nombre de membres représentés	**14**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**32**
Nombre de votes pour	**32**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le :22/05/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le 06/04/2018